

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N°30**

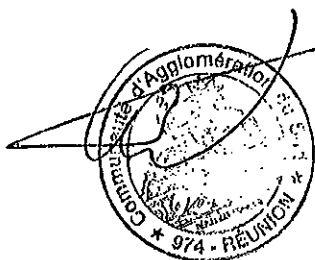
**Autorisation de signer les lots 1, 4 et 5 de la procédure de consultation du  
marché A.13.003 / « Location de camions et d'engins mécaniques pour  
l'équipe travaux AEP et Assainissement de la CASUD »**

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

**NOTA**

*Le Président certifie que le  
nombre de conseillers en  
exercice est de : 44*

**Présents : 39  
Représentés : 01  
Absents : 04**



**ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES**

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA-  
Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie Josée  
GINET- Allain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-  
PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine  
JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON-  
Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Edy PAYET- Paulet  
PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE -  
Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Josian SOUBAYA SOUNDROM  
- Clarita TURPIN- Axel VIENNE

**ETAIENT PRESENTS- SUPPLEANTS**

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO  
suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie  
Eulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph  
K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian  
LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de  
Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad  
PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne  
GUIGUES suppléante de Bachil VALY

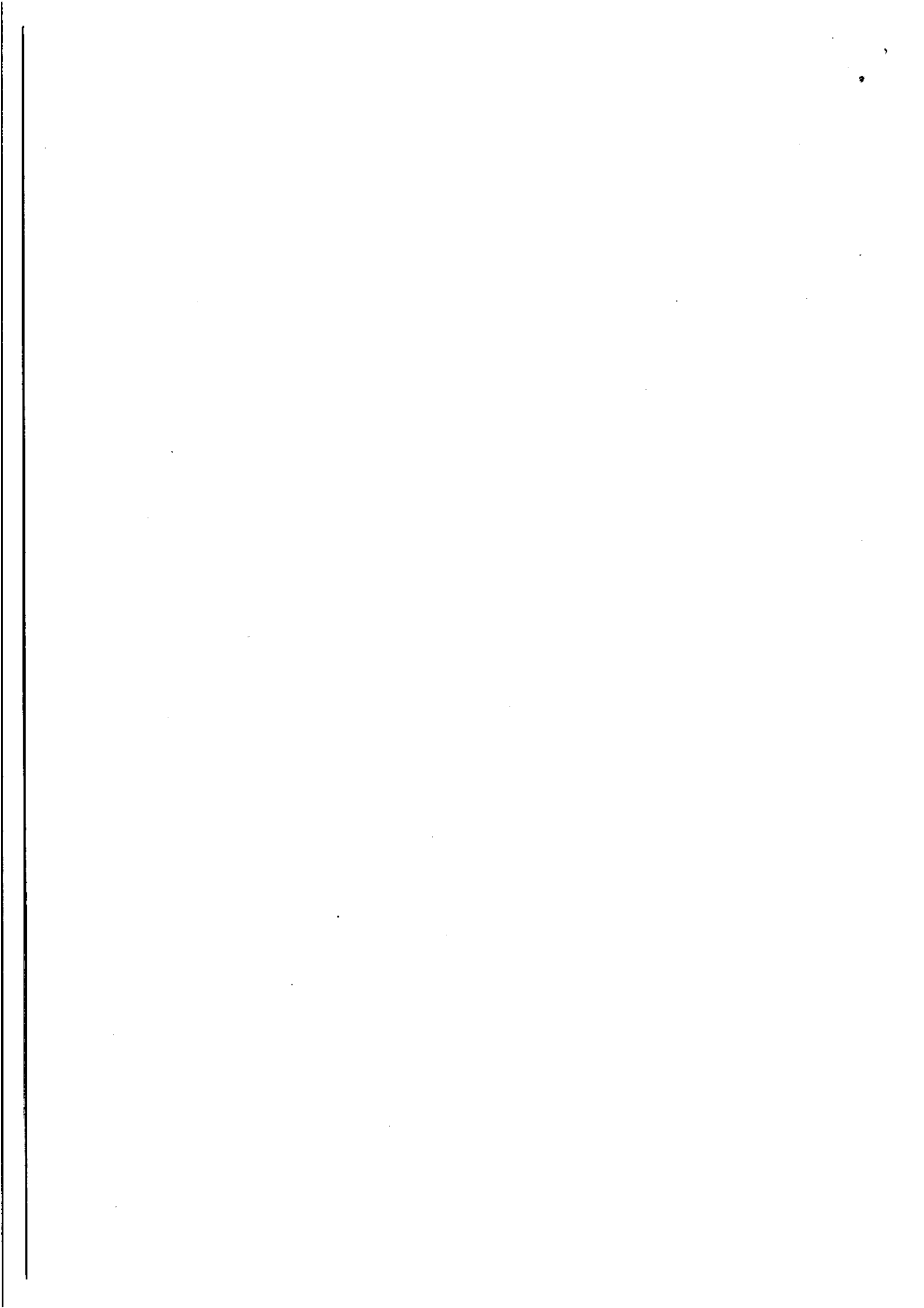
**ABSENTS**

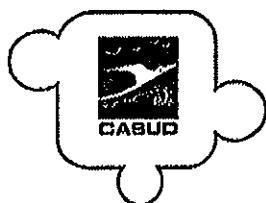
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier  
ROBERT

**ABSENTE-PROCURATION**

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au  
sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.





# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

## Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

### AFFAIRE N°30

**Autorisation de signer le lot 1 de la procédure de consultation du marché  
A.13.003 : "Location de camions et d'engins mécaniques pour l'équipe  
Travaux AEP et Assainissement de la CASUD"**

#### Note de synthèse

##### 1 / Objet de la consultation

Le Président informe l'Assemblée qu'en janvier 2013, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet la location de camions et d'engins mécaniques avec ou sans chauffeurs pour les besoins de l'équipe travaux AEP et Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD).

##### 2 / Décomposition en lots

La présente consultation est composée de cinq (5) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct. Chaque lot est un marché à bons de commande avec un montant minimum et un montant maximum définis comme suit :

##### Le lot 1 : « Location avec chauffeur de camions dont le PTAC est compris entre 14 et 19 tonnes »

Le présent marché a pour objet la location avec chauffeur de camions dont le PTAC est compris entre 14 et 19 tonnes.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un montant maximum annuel de 120 000 € HT.

##### Le lot 2 : « Location sans chauffeur de camions dont le PTAC est compris entre 14 et 19 tonnes »

Le présent marché a pour objet la location sans chauffeur de camions dont le PTAC est compris entre 14 et 19 tonnes.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 5 000 € HT et un montant maximum annuel de 40 000 € HT.

##### Le lot 3 : « Location sans chauffeur de tractopelles avec godet »

Le présent marché a pour objet la location sans chauffeur de tractopelles avec godet.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 3 750 € HT et un montant maximum annuel de 30 000 € HT.

**Le lot 4 : « Location avec chauffeur de Pelles hydrauliques à pneus avec godet dont le PTAC est compris entre 5 et 7 tonnes »**

Le présent marché a pour objet la location avec chauffeur de pelles hydrauliques à pneus avec godet dont le PTAC est compris entre 5 et 7 tonnes.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 12 500 € HT et un montant maximum annuel de 100 000 € HT.

**Le lot 5 : « Location sans chauffeur de Pelles hydrauliques à pneus avec godet dont le PTAC est compris entre 5 et 7 tonnes »**

Le présent marché a pour objet la location sans chauffeur de pelles hydrauliques à pneus avec godet dont le PTAC est compris entre 5 et 7 tonnes.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum annuel de 5 000 € HT et un montant maximum annuel de 40 000 € HT.

### **3/ Caractéristiques du marché et mode de passation**

Il s'agit d'un marché public de fournitures passé en appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 10, 144 I 2°, 160, 161 et 169 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché alloti.

Tous les lots sont des marchés à bons de commande avec un minimum et un maximum en valeur au sens de l'article 169 du code des marchés publics et des accords-cadres au sens de la directive 2004/17/CE.

### **4 / Durée du marché**

La durée de chacun des lots est de un (1) an à compter de sa notification et dans la limite du montant maximum d'engagement.

Chacun des lots pourra être reconduit trois (3) fois pour une période de un (1) an. En cas de reconduction, les montants minimum et maximum du lot concerné seront également reconduits.

### **5 / Imputation budgétaire**

L'imputation budgétaire de ce marché se fera sur le budget de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Chapitre : 011 / Nature : 604.

### **6 / Procédure**

#### **a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature**

Le 12 mars 2013, le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice a procédé à l'enregistrement des pièces relatives à la candidature.

A l'issue de l'enregistrement des pièces relatives à la candidature, le représentant délégué

de l'Entité Adjudicatrice a constaté que certains candidats avait remis un dossier de candidature incomplet. Aussi et conformément à l'article 52 I du code des marchés publics, le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice a décidé de demander à ces candidats de compléter leur candidature avant le 20 mars 2013 à 12h00 (heure locale).

Le candidat dont le dossier de candidature était complet, a été informé de cette demande et a également eu la possibilité de compléter sa candidature sur d'autres points si il le souhaitait, et ce dans le même délai.

**b) Analyse et sélection des candidatures et enregistrement des offres**

Le 21 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a procédé d'une part, à la sélection des candidatures reçues dans le cadre des lots 1, 4 et 5 de la procédure de consultation "Location de camions et d'engins mécaniques pour l'équipe Travaux AEP et Assainissement de la CASUD", et d'autre part à l'enregistrement des offres des candidats sélectionnés.

Par ailleurs, la CAO a décidé de déclarer infructueux les lots 2 et 3 pour absence d'offres reçues.

**c) Attribution des lots 1, 4 et 5 de la procédure de consultation « Location de camions et d'engins mécaniques pour l'équipe Travaux AEP et Assainissement de la CASUD »**

Le 4 avril 2013, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a décidé d'une part, de déclarer infructueux les lots 4 et 5 car il n'a été remis que des offres irrégulières.

D'autre part, la CAO a décidé d'attribuer le lot 1 : « Location avec chauffeur de camions dont le PTAC est compris entre 14 et 19 tonnes » à la société PTTM pour les prix figurant au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la direction des affaires juridique et de la commande publique.

**Il est donc proposé à l'Assemblée :**

- **D'approuver le lot 1 "Location avec chauffeur de camions dont le PTAC est compris entre 14 et 19 tonnes";**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 1 avec la société PTTM;**
- **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

**DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le lot 1 "Location avec chauffeur de camions dont le PTAC est compris entre 14 et 19 tonnes";
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot 1 avec la société PTTM;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président

Olivier RIVIERE

